COMPTE-RENDU AUDIENCE du 03 décembre 2012 à la VILLE de RENNES

Les parents d'élèves et les enseignants des différentes écoles et établissements scolaires suivants étaient présents :

- Ecole Joseph Lotte : Philippe Courtois (équipe enseignante) et Anaig Blum Le Coat (parent d'élève)
- Collège Echange : Guillaume Jacquet (équipe enseignante) et Maud Rouvière (parent d'élève)
- **Ecole de l'Ille** : Isabelle Sancey et Evelyne Moison (équipe enseignante) et Anne-Cécile Hoyez (parent d'élève)
- **Ecole Contour-St-Aubin**: Frédric Fourment (équipe enseignante)
- **Ecole du Faux-Pont** : Maela Courant (équipe enseignante)
- Ecole de La Liberté : M.C. Chauveau (équipe enseignante)
- Lycée Jean Macé : Valérie Le Breton (équipe enseignante)
- Ecole maternelle Guilevic : Corinne RIVOALAN (équipe enseignante)

Les élues nous ayant reçu sont :

- Adjointe au maire, déléguée aux finances, administration générale et coordination des politiques publiques : Gaelle Andro
- Adjointe au maire, déléguée à l'éducation et à la jeunesse : Gwénaelle Hamon
- Déléguée à l'innovation sociale : Christine Delacôte
- Cabinet du Maire : S. Geoffroy

Un premier rappel de l'origine de cette audience et de son ouverture à d'autres contacts, d'autres écoles :

L'école de l'Ille est à l'origine de cette rencontre après avoir adressé un courrier informant la ville de Rennes de l'urgence d'une situation précise concernant la famille de Bolor, élève en CE2. Lettre consécutive à une pétition RESF (http://www.educationsansfrontieres.org/?page=article&id_article=45129), à un soutien apporté à la famille lors de l'audition au TA le 08/11/2012, et au quotidien, depuis lors, avec la (re)mise en marche d'un comité de vigilance et de soutien.

Les situations mises à jour dans de nombreuses écoles et suite aux expulsion du squat de Pacé ont permis l'ouverture de cette audience à un certain nombre d'écoles informées tardivement pour certaine d'entre elles (le jour même).

Un état des lieux des situations est plus ou moins dressé ainsi que la nature de la mobilisation de chaque école et établissement :

Prises de parole successives des écoles de **l'Ille**, de **J. Lotte** qui ouvre sur le collectif « scolarisation pour tous 35 » avec le collège **Echange**, du lycée **J. Macé**.

Les représentants des écoles présents s'accordent sur l'urgence absolue de ne pas laisser à leur sort des familles avec enfants scolarisés connaissant des situations diverses mais toutes en péril de vivre ou vivant déjà dans la rue en ce début d'hiver (mise à la rue de familles entières avec enfants scolarisés, et parfois leurs fratries très jeune, et/ou voire femmes enceintes en période hivernale; déscolarisations d'enfants suite au démantèlement du squat de Pacé). Les enseignants et les parents sont choqués de voir de telles situations s'installer en pleine période hivernale, et s'interrogent sur les valeurs de solidarité et d'humanisme des politiques face à de telles situations. Ils s'interrogent d'autant plus que de nombreuses formes de solidarité ont pris place sur le terrain, par des citoyens.

Pourquoi en sommes-nous là, point informatif dressé par les élues :

Sans attendre la fin des exposés des situations individuelles, **G. Hamon** prend la parole pour demander à ce que soit effectué un repérage des enfants en situation de déscolarisation au plus vite, avec mention des écoles dont ils sont issus.

Prise de parole de G. Andro qui oppose son rôle de garant de l'institution publique face à nos doléances particulières et prévient de la froideur de ses réponses par rapport aux situations concrètes que nous vivons nous en direct : elle opère un retour sur l'ensemble des procédures et sur les difficultés des hébergements en CADA dû au déséquilibre offre et besoin. Elle rappelle que le système d'hébergement d'urgence est inadapté (pour des hommes seuls, pas d'accueil de familles). Le système tel qu'il existe aujourd'hui est, selon son expression, « embolisé ». G. Andro invoque les problèmes de dysfonctionnement des services de l'immigration (au niveau national), tout en dénonçant « la logique des squats ». Elle revient tour à tour sur la durée d'instruction des dossiers, qui traine sur deux, trois voire quatre années entière, le temps pour des familles de s'installer et de fonder un foyer (nombreux enfants nés sur le territoire). Elle convient que l'annonce après toutes ces années d'un déboutement du droit d'asile est difficile à accepter... Malgré tout, elle maintient qu'à l'issue de ces procédures, le retour au pays d'origine s'impose si tout a été épuisé en termes de recours juridiques. Elle ne répondra pas à la question des « retours impossibles », soit dans des pays où la situation politique est impossible (guerre civile, exemple en Tchétchénie) ou soit dans les pays qui ne délivrent pas de laissezpasser aux personnes concernées.

A plusieurs reprises, les interlocutrices de la Mairie nous rappelleront l'acuité particulière extrêmement forte sur ces situations à cause de la durée des procédures, de la baisse des moyens alloués aux CADA et accompagnement de la personne, à la rationalisation de l'État, la centralisation des demandes sur certaines préfectures comme celle de Rennes.

Malgré tout, la ville se déclare sensibilisée à la question de la dignité des personnes et souligne qu'elle mène des actions :

G. Andro rappelle la mise en place du dispositif COORUS : 95 places d'accueil concrètement, mais après un an d'existence force est de constater l'absence de rotation des personnes dans ces logements. G. Andro nous rappelle alors que selon elle le squat est une réponse irrecevable, et désapprouvé par la mairie de Rennes. Enfin, elle nous rappelle que les dossiers sont bloqués en préfecture. **G. Andro** convient aussi du fait que le dialogue entre les services de la Mairie et ceux de la préfecture n'est pas assez fluide. Mais elle insiste à nouveau sur le fait que les procédures, lorsqu'elles aboutissent à leur terme à des reconduites à la frontière, ne seront pas contestées par la Mairie. L'asile est avant tout étudié par rapport aux conditions liées au pays d'origine avant d'être seulement une question d'intégration dans le pays d'accueil. Ceci est énoncé tout en nous rappelant que les droits des personnes ne seront pas bafoués...

Plusieurs interventions successives de différents parents et enseignants :

J. Lotte: multiplicité des situations vécues tous les ans et depuis des années liée à la proximité du foyer CADA « GUY-HOUIST ». Dégradation des conditions d'accueil jusqu'au refus d'accueillir des personnes qui sont dans leur droit. Exemple de la famille Sélimi : deux enfants dont un né à Rennes. Les parents sont de deux pays, Serbie et Kosovo, sans aucune relation diplomatique ; en cas d'OQTF, ils seraient envoyés dans leur pays respectif, sans espoir de pouvoir se retrouver. Famille complètement intégrée au sein de l'école qui accueillent les enfants depuis plus de 3 ans. Lors de leur fin d'assignation à résidence en hôtel, après la sortie du CADA, une quête de solidarité a apporté plus de 1000€ sur 3 jours. Les parents et travailleurs de l'école étant épouvantés de savoir que Méri (7 ans) et Adrijian (4 ans) risquaient d'être à la rue.

La semaine précédant la réunion, deux autre familles en grande précarité viennent de scolariser leurs enfants à l'école J. Lotte suite à l'expulsion du squat de Pacé.

Il s'avère inadmissible pour la communauté scolaire de continuer de voir des enfants sans toit arriver à l'école sans hygiène, sans nourriture et sans repère pour chaque nouvelle journée.

Contour St-Aubin: les enfants échappent à la vigilance des adultes à la sortie d'école, le grand frère passe alors qu'un volontaire était prêt à accueillir chez lui la famille. Difficulté d'échange faute de traducteur. Et quand un gros pépin arrivera? Les enseignants et parents ne sont pas prêt et refusent radicalement de trier « l'ivraie du bon grain ». Tous les enfants sur le territoire français ont leur place à l'école. Les enseignants et parents ne tolèrent pas le constat de la chaise vide, qui signifie la disparition violente d'un élève dans la classe!

Echange : à tout ce que nous sommes aujourd'hui autour de cette table, c'est trente enfants qui sont concernés. Et nous représentons seulement huit sites de scolarisation des enfants de la ville de Rennes.

J. Lotte: la ville de Rennes n'a pas de logement à proposer? Nous savons que des logements sont vacants. Nous savons aussi qu'à côté de Rennes, une petite commune dont on taira le nom, héberge secrètement une famille entière pour que les enfants scolarisés restent à l'école, et ce depuis deux ans et demi, dans l'attente d'une régularisation de la situation de la famille. La ville de Rennes accepterait-elle de faire la même chose? De nombreux logements de fonction sont vides à côté des écoles. Qu'attend-on pour les proposer à ces familles?

Nouvelle intervention de **G. Andro** sur la fatale disparition de ces enfants dans les classes un jour ou l'autre... et l'étude nécessaire des dossiers des personnes en situation régulière.

G. Hamon reprend aussitôt sur la question des valeurs et utilise l'image de l'entonnoir pour dire ce qui se passe sur la ville de Rennes : face aux vides politiques européens et nationaux, au bout du bout, la ville de Rennes gère l'inextricable. La ville de Rennes donne depuis plusieurs années des signes d'accueil. Ceci aboutit à la mise en place de filières au détriment de famille qui paye, parfois très cher, le prix d'une arrivée à Rennes. Les situations illégales vont se démultiplier. La mairie de Rennes déclare rester dans le cadre de la loi. Cependant, il nous est annoncé une « marge de manœuvre » : la porte d'entrée d'une aide éventuelle est avant tout celle de la scolarisation des enfants. Un travail de proximité peut être engagé en ce sens avec la direction d'Académie.

La mairie peut travailler – dans le cadre des échanges avec le préfet – prioritairement sur des situations précises. Elle a fait la demande à la préfecture d'un recueil de noms.

(NB : sans doute au final cette demande est-elle resté sans suite puisque la Mairie demande également aux parents et enseignants - en fin de réunion - de leur faire parvenir une liste de noms...)

Les représentants du collège **Echange**, très concernés par la déscolarisation des enfants du squat de Pacé demandent pourquoi ce travail ne s'est-il pas fait avant l'expulsion du squat de Pacé où logeaient près de 70 enfants ?

Il leur a été répondu par **G. Hamon** qu'une demande en ce sens avait été faite avant l'expulsion, que le travail était engagé, mais qu'il n'a pas abouti.

Maintenant il nous faut procéder au repérage des enfants: ceux qui ne sont plus à l'école, donner leurs noms pour savoir où ils sont et dans quelle école ils étaient scolarisés.

S. Geoffroy rappelle que la Mairie a besoin de plusieurs éléments : la famille dispose-telle de l'allocation temporaire d'attente (ATA), quel est le statut juridique des familles, etc. au point de demander aux parents et enseignants présents de remonter à la mairie l'ensemble de ces informations. Si les parents et enseignants, souhaitent exploiter cette marge de manœuvre (repérer et signaler les familles d'enfants scolarisés), ils ne sont absolument pas prêts à participer à la mise en place d'une liste précisant les situations des uns et des autres. Aucune catégorisation des familles et des personnes par les collectifs de parents et enseignants ne saurait justifier d'une priorité quant à l'obtention d'un logement. Seule la priorité du maintien dans un processus de scolarisation des enfants doivent entrer en ligne de compte.

Echange : le collège dispose de dispositif CLA spécifique que les enfants éloignés de la ville de Rennes ne retrouveront pas ailleurs (ex. Dol-de-Bretagne). La situation au collège : 3 enfants à la rue, 4 éparpillés hors la ville dont un jusqu'à Dol-de-Bretagne.

J.Lotte : les propos tenus par **G.Andro** heurtent les parents : les situations très difficiles des personnes qui refusent l'OQTF parce qu'en danger dans leur propre pays (de Tchétchénie pour ne donner qu'un exemple) ne permettent pas de balayer d'un revers de main les cas déboutés du droit d'asile.

A ce titre, les parents et les enseignants rappellent que les engagements sur le terrain se font indépendamment de toute catégorisation : cf . la mise en place de différentes chaînes de solidarité d'école en école... Tout en rappelant l'inéquité de fait : ces chaînes n'existent pas partout et beaucoup de situations peuvent rester « dans l'ombre ». Des solidarités qui trouvent aussi leurs limites. Tous et toutes rappellent la nécessité du politique à se saisir de la question.

G. Andro remarque que ce n'est pas non plus à la ville de Rennes de faire le travail de l'OFPRA, de l'État et de la préfecture...

Echange : la ville de Rennes est-elle prête à continuer les expulsions d'autres hébergements précaires en plein milieu de l'hiver ?

Pas de réponse très claire de la part de nos interlocutrices. Gêne évidente pour répondre à la question. **G. Andro** de préciser que les familles en difficulté financière (sous-entendues françaises) ne sont pas relogées elles après avoir été expulsées de leur logement!

L'école du Faux-Pont fait également état des situations la concernant : 6 familles avec enfants en bas âge, 4 étaient logées à Pacé, 1 chez une amie, 1 au 115 (une femme seule avec son enfant de 5 ans, souvent logée grâce à la caisse de solidarité de l'école élémentaire Liberté), 3 femmes enceintes dont une grossesse difficile qui n'avait d'ailleurs pas de solution d'hébergement hier soir. La question du logement de fonction est de nouveau posé : actuellement utilisé pour faire des réunions, pourquoi ne pas le mettre à la disposition de ces personnes en difficulté ?

Après un nouvel échange avec **G. Hamon** (**G. Andro** n'était plus présente à ce moment de la réunion), nous avons fini par nous mettre d'accord sur la remontée d'une liste avec les noms des enfants, la précarité de la situation dans laquelle il se trouve, l'état de leur scolarisation (lieu et années) sans aucune précision sur le statut de leur famille.

G. Hamon ainsi que **S. Geoffroy** et la personne en charge du service des luttes contre les discriminations (le contact nous sera fourni au plus vite) nous donnera des nouvelles sous quelques jours (les collectifs rappelleront qu'ils sont mobilisables dans les 24 heures, les listes étant d'ores et déjà presque établies). La ville de Rennes tâchera d'apporter une réponse dans un délai le plus bref possible. Il nous est donc annoncé la nécessité de nous revoir sur la mise en place de ce dispositif. Les personnes présentes se déclarent disposées à agir et réagir au plus vite.